

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 27 janvier 2016 à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Luc Papillon, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur du cabinet du maire
M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au cabinet du maire
Mme Isabelle Lewis, directrice des communications
Mme Lucie Gélinas, assistante-trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Michel Morin
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du cabinet du maire
Mme Francine Blain, trésorière

CE-2016-91-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2016-92-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**CE-2016-93-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ
EXÉCUTIF DU 20 JANVIER 2016**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 20 janvier 2016, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

**CE-2016-94-DEC PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA
RÉCUPÉRATION HORS FOYER DE ÉCO
ENTREPRISES QUÉBEC / AIRES PUBLIQUES
MUNICIPALES / SUBVENTION**

ATTENDU la demande de la Ville de Terrebonne pour l'obtention d'une aide financière pour des équipements de récupération dans le cadre du Programme d'aide financière pour la récupération hors foyer de Éco Entreprises Québec pour les aires publiques municipales ;

ATTENDU QUE l'organisme informait, le 29 décembre 2015, M. Marc Léger, chef du service du développement durable et de l'environnement à la Direction de l'urbanisme durable, de l'acceptation de la demande de la Ville pour une subvention maximale de 57 960\$;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre du 29 décembre 2015 de l'organisme Éco Entreprises Québec dont l'objet est mentionné ci-dessus.

CE-2016-95-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine (comité de logement social) du 8 décembre 2015.

CE-2016-96-DEC PARTAGE ACTIF – PASSIF / ENTENTE INCENDIE / VILLE DE BOIS-DES-FILION

ATTENDU Qu'en vertu des résolutions du conseil numéros 132-03-2014 et 554-11-2014, adoptées le 10 mars et le 10 novembre 2014 respectivement, la Ville de Terrebonne mettait fin à l'entente de protection incendie du secteur ouest signée avec la Ville de Bois-des-Filion le 2 décembre 2009;

ATTENDU QUE les deux (2) municipalités doivent, en conséquence, procéder au partage de l'actif et du passif conformément à l'entente;

ATTENDU QUE la Ville de Bois-des-Filion adoptait, lors de sa séance du 14 décembre 2015, la résolution numéro 2015-12-507 indiquant qu'une somme de 395 634,59\$ était due à la Ville de Terrebonne à titre de paiement final de l'actif et du passif;

ATTENDU QUE les documents communiqués par la Ville de Bois-des-Filion ne permettent pas de déterminer si ce montant a été calculé conformément à l'entente;

ATTENDU QUE lorsque des municipalités sont en désaccord sur l'application d'une entente signée entre elles, l'une d'elles peut demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de désigner un conciliateur pour les aider à trouver un accord;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, conseiller à la direction générale, administration et politiques gouvernementales, et de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, que M. Denis Levesque soit et est mandaté pour obtenir de la Ville de Bois-des-Filion tout document ou renseignement nécessaire pour vérifier et valider le calcul du partage de l'actif et du passif effectué par la Ville de Bois-des-Filion.

QU'à défaut de pouvoir valider le calcul du partage de l'actif et du passif effectué par la Ville de Bois-des-Filion à la satisfaction de la Ville de Terrebonne dans les trente (30) jours de l'envoi de la demande de la Ville à la Ville de Bois-des-Filion, qu'une demande soit adressée au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin qu'il désigne un conciliateur.

QUE la firme d'avocats Bélanger Sauvé, s.e.n.c.r.l., soit et est mandatée pour assister la Ville de Terrebonne pour toute démarche devant la Commission municipale en lien avec ce dossier.

CE-2016-97-DEC AUTORISATION / SIGNATURE / CONTRAT / ACTIVITÉ THÉMATIQUE / CLIENTÈLE ADOLESCENTE / PROMOSPECT SOLUTIONS ÉVÉNEMENTIELLES

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-356-DEC, adoptée le 19 mars 2014, mandatant la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, en collaboration avec la Direction du loisir et vie communautaire, à donner suite aux résultats du sondage sur la pratique et les besoins en loisirs chez les 12-17 ans en travaillant à l'élaboration d'un plan d'action destiné à bonifier l'offre en loisirs

auprès de la clientèle adolescente sur l'ensemble du territoire de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE le 31 août 2015, au terme d'une triple commission Famille-Culture-Sports animée par la chargée de projets ayant assisté la Direction du loisir et vie communautaire dans l'élaboration du plan d'action pour les adolescents, il a été décidé que la priorisation des actions, leur déploiement dans le temps de même que l'évaluation des budgets nécessaires à leur réalisation feraient l'objet de discussions subséquentes à la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine;

ATTENDU QUE le lancement du premier plan d'action pour les adolescents est prévu pour le printemps 2016;

ATTENDU QUE, lors de l'adoption du budget 2016 de la Ville de Terrebonne, une somme de 10 000\$ a été allouée pour l'organisation d'une activité thématique pour les adolescents et une autre somme de 20 000\$ a été allouée pour le financement de projets destinés à la clientèle adolescente;

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire, lors de la réunion du 19 janvier 2016 de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, informait avoir rencontré la société Promospect Solutions événementielles pour l'organisation d'un événement jeunesse à Terrebonne au cours de l'été 2016;

ATTENDU QUE la société Promospect Solutions événementielles est établie à Victoriaville et produit, développe et organise une panoplie d'événements de tout genre conçus pour plaire aux jeunes et aux familles;

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire, en partenariat avec le Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT), a jeté les bases d'une entente avec la société Promospect Solutions événementielles pour l'organisation d'un grand événement festival qui aurait lieu les 25 et 26 juin 2016 sur le site de la Côte Boisée;

ATTENDU QU'il s'agit d'un événement urbain pouvant accueillir un maximum de 2 500 personnes, destiné aux familles mais particulièrement aux adolescents et jeunes adultes regroupant une multitude d'activités dont les suivantes:

- Une glissade d'eau géante (500 pieds);
- Animation musicale par un disc-jockey;
- Une piste de danse géante avec un bain de mousse;
- Un parc de huit (8) jeux gonflables.

ATTENDU QUE les Maisons des jeunes de Terrebonne seront invitées à prendre part à l'organisation de l'événement;

ATTENDU QUE le contrat proposé par le fournisseur de services s'élève à 38 000\$ (taxes en sus);

ATTENDU QUE, pour atténuer les coûts de présentation de l'événement, il est proposé de tarifer l'accès aux infrastructures à un coût modique, et ce, dans un objectif d'autofinancement;

ATTENDU QUE d'autres revenus sont anticipés par la vente de produits sur place (nourriture, boisson, matériel de glisse, crème solaire, etc.) et l'implication de commanditaires;

ATTENDU les discussions qui ont eu lieu à la commission;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Joël Goulet, coordonnateur aux affaires publiques et sociales à la Direction générale, et de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, d'autoriser M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat à intervenir avec la société Promospect Solutions événementielles pour l'organisation d'un grand événement jeunesse qui se déroulera les 25 et 26 juin 2016 sur le site de la Côte Boisée du Groupe Plein Air Terrebonne pour un montant de 38 000\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0055 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2016-0054 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 39 895\$, du poste budgétaire numéro 1-02-130-00-999 (réserve pour imprévus) au poste budgétaire numéro 1-02-790-00-690 (événements ados), soit accepté.

(ce contrat peut être conclu de gré à gré en vertu de l'article 573.3 alinéa 4 de la Loi sur les cités et villes puisque la fourniture de services artistiques ou culturels constitue une exception à la règle obligeant de procéder par voie de soumission par invitation ou par appel d'offres public, le tout nonobstant la politique actuelle de la ville obligeant de procéder par appel d'offres public pour tout contrat de plus de 25 000\$, le tout suivant la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, datée du 1^{er} février 2016).

**CE-2016-98-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
DÉNEIGEMENT / VISA / FONDS
D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 543 881,92\$ préparée le 21 janvier 2016 ;
- la liste des factures de déneigement du fonds d'administration au montant de 46 564,88\$ préparée le 21 janvier 2016 ;
- la liste de comptes à payer du fonds d'administration (Visa - janvier) au montant de 2 198,48\$ préparée le 20 janvier 2016.

**CE-2016-99-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 302 143,25\$ préparée le 25 janvier 2016.

**CE-2016-100-REC MODIFICATION / COMITÉ DE SÉLECTION / ANALYSE
DES SOUMISSIONS / SERVICES DE VÉRIFICATEUR
EXTERNE / EXERCICES FINANCIERS 2016, 2017 ET
2018**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 600-12-2015, adoptée le 14 décembre 2015, nommant des personnes à siéger sur le comité de sélection pour l'analyse des soumissions, selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans le cadre du système de pondération et d'évaluation des offres prévu à la Loi, le tout relativement à l'appel d'offres pour les services professionnels d'un vérificateur externe pour les exercices financiers

2016-2017 et 2018 et nommant également Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances, à agir comme secrétaire du comité;

ATTENDU les commentaires de la vérificatrice générale de la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le comité exécutif recommande au conseil de modifier la résolution numéro 600-12-2015 afin que la personne désignée pour agir à titre de secrétaire du comité de sélection soit Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en lieu et place de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances.

Que la résolution du comité exécutif numéro CE-2015-1494-REC soit et est modifiée en conséquence.

CE-2016-101-DEC PÉRIODE DE PROBATION / CONSEILLÈRE RÉMUNÉRATION / DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU QUE, le 17 juin 2015, le comité exécutif autorisait la nomination de Mme Cindy Maher à titre de conseillère rémunération à la Direction des ressources humaines ;

ATTENDU QUE Mme Cindy Maher terminera sa période de probation à ce poste le 17 février 2016 et qu'elle a su démontrer depuis son entrée en fonction qu'elle est pleinement en mesure de répondre aux exigences de son poste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, que Mme Cindy Maher soit et est confirmée à titre de conseillère rémunération à la Direction des ressources humaines.

CE-2016-102-DEC PÉRIODE DE PROBATION / COORDONNATRICE DE PROJETS, CONSTRUCTION ET RÉAMÉNAGEMENT / SERVICE DU SUPPORT TECHNIQUE ET IMMEUBLES / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU QUE, le 1^{er} juillet 2015, le comité exécutif autorisait la nomination de Mme Marie-Michèle Dupras à titre de coordonnatrice de projets, construction et réaménagement au service du support technique et immeubles à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE Mme Marie-Michèle Dupras terminera sa période de probation à ce poste le 3 février 2016 et qu'elle a su démontrer depuis son entrée en fonction qu'elle est pleinement en mesure de répondre aux exigences de son poste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que Mme Marie-Michèle Dupras soit et est confirmée à titre de coordonnatrice de projets, construction et réaménagement au service du support technique et immeubles à la Direction de l'entretien du territoire.

**CE-2016-103-DEC PROLONGATION / EMBAUCHE TEMPORAIRE /
RESPONSABLE TAXATION ET PERCEPTION /
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET FINANCES**

ATTENDU le rapport présenté par M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, relativement à la nécessité de prolonger les services de la responsable de la taxation et perception à la Direction de l'administration et finances ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le comité exécutif prolonge, jusqu'au 26 février 2016, les services de Mme Manon Cronier au poste de responsable taxation et perception à la Direction de l'administration et finances.

Que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat individuel de travail de Mme Manon Cronier.

**CE-2016-104-DEC NOMINATION / CHAUFFEUR-COMMISSIONNAIRE
/ ADMINISTRATION ET CONTRÔLE BUDGÉTAIRE
/ DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de chauffeur-commissionnaire au service de l'administration et contrôle budgétaire à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Alain Legault au poste de chauffeur-commissionnaire au service de l'administration et contrôle budgétaire à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 1^{er} février 2016, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2016-105-DEC NOMINATION / COMMIS DE BUREAU / DIRECTION
DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de commis de bureau à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer Mme Lise Proulx au poste de commis de bureau à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 1^{er} février 2016, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2016-106-DEC NOMINATION / COMMIS DE BUREAU / DIRECTION
DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de commis de bureau à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer Mme Marijo Lemieux au poste de commis de bureau à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 15 février

2016, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2016-107-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS /
PRÉPARATION DES PLANS, DEVIS ET
SURVEILLANCE DES TRAVAUX / RÉFECTION DU
SYSTÈME DE VENTILATION ET DE CONTRÔLE
EXISTANTS À L'ÉTAGE DU 3630, RUE ÉMILE-ROY**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de cinq (5) firmes d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection du système de ventilation et de contrôle existants à l'étage du 3630, rue Émile-Roy et travaux afférents;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 12 janvier 2016, à savoir :

Ponton Guillot	16 556,40\$ t.t.c.
Pageau Morel	19 315,80\$ t.t.c.
Beaudoin Hurens	20 695,50\$ t.t.c.
CIMA+	24 144,75\$ t.t.c.
Blondin Fortin et Associés	24 719,63\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Ponton Guillot s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 21 janvier 2016 de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la firme **PONTON GUILLOT**, datée du 12 janvier 2016, pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection du système de ventilation et de contrôle existants à l'étage du 3630, rue Émile-Roy et travaux afférents, le tout pour un montant de 16 700\$ (taxes en sus) (incluant l'option de 2 300\$ pour les plans et devis en vue de l'ajout d'un silencieux et d'isolation acoustique à l'unité mécanique) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0024 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2016-108-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
NETTOYAGE DES PUISARDS / CONTRAT D'UN (1) AN
AVEC DEUX (2) OPTIONS DE RENOUVELLEMENT**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour le nettoyage des puisards pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **Le nettoyage des puisards pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement** ».

CE-2016-109-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / RÉFECTION ET PAVAGE DES COUPES 24 HEURES ET 72 HEURES / CONTRAT D'UN (1) AN AVEC DEUX (2) OPTIONS DE RENOUVELLEMENT

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la réfection et le pavage des coupes 24 heures et 72 heures pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **La réfection et le pavage des coupes 24 heures et 72 heures pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement** ».

CE-2016-110-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / PROGRAMME DE DISTRIBUTION D'ARBRES

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la fourniture d'arbres dans le cadre du programme de plantation d'arbres ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **la fourniture d'arbres dans le cadre des programmes suivants :**

***Distribution d'arbres aux citoyens ;
Mes racines à Terrebonne*** ». (référence : fonds de l'arbre)

CE-2016-111-DEC AUTORISATION / DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC / AJOUT D'ÉCLAIRAGE SUR LA RUE DE NEVERS

ATTENDU la demande selon laquelle l'éclairage est insuffisant sur la rue de Nevers, entre les adresses 2400 et 2530 ;

ATTENDU QU'après vérification, l'ajout d'éclairage est pertinent et justifié ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, qu'une demande soit adressée à la société Hydro-Québec pour l'installation et le raccordement de quatre (4) potences avec luminaire de 100 watts sur poteau de bois existant sur la rue de Nevers, et ce, tel qu'illustré au croquis joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

L'estimation du prix de ces travaux est de 8 000\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0036 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2016-112-REC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / HONORAIRES PROFESSIONNELS / PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX / REMPLACEMENT DE PAVAGE SUR DIVERSES RUES / PROGRAMME TECQ III

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-86-DEC, adoptée le 20 janvier 2016, mandatant la firme Cima+ pour soumettre le nouveau plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU QU'un montant d'investissement de 8 520 000\$ (plus taxes) est prévu en 2016 selon le programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018 ;

ATTENDU QUE les travaux découlant de ces investissements sont principalement du repavage de diverses rues sur l'ensemble du territoire de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE les rues sont sélectionnées (selon l'ordre établi dans le plan d'intervention et plus particulièrement en 2016) selon la facilité de réaliser des travaux avant la fin novembre 2016. Donc, des projets qui ne nécessitent pas d'avant-projet et/ou d'analyse de nouvelles géométries (*1-boulevard Laurier, au nord de la route 335/337 et quelques rues locales à proximité / 2-rues Florence et Angelo et quelques rues locales à proximité / 3-chemin Saint-Charles et quelques rues locales à proximité / 4-secteur ouest, George-VI, rue Marie-Josée et quelques rues locales à proximité*);

ATTENDU QUE la grille d'évaluation des offres de services professionnels doit être revue afin de refléter les exigences de l'appel d'offres public;

ATTENDU QUE les Directions du greffe et affaires juridiques et de l'administration et finances sont autorisées à préparer un règlement d'emprunt pour réaliser les travaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au conseil d'autoriser la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour la réalisation des plans, devis ainsi que la surveillance des travaux de repavage de différentes rues - TECQ III.

Que la grille d'évaluation utilisée pour analyser les offres de services professionnels soit modifiée selon les critères et les pointages suivants :

1	Compréhension du mandat professionnel	20
2	Méthodologie et calendrier de réalisation du mandat	15
3	Qualification et expérience du chargé de projets	30
4	Qualification et expérience de la firme d'ingénieurs	15
5	Qualification et expérience des autres membres du personnel professionnel et technique de l'ensemble des firmes.	20

**CE-2016-113-DEC AUTORISATION / SIGNATURE / CONVENTION
PERMETTANT LE CROISEMENT D'UN PIPELINE PAR
UNE VOIE D'ACCÈS PERMANENTE / GAZODUC
TRANSQUÉBEC & MARITIMES INC. / TRAVAUX DE
PROLONGEMENT DE LA TRANSTERREBONNE /
SECTEUR EST / AXE DU CHEMIN SAINT-CHARLES**

ATTENDU les travaux de prolongement de la TransTerrebonne, secteur est, axe du chemin Saint-Charles;

ATTENDU QUE le prolongement de la TransTerrebonne croise une conduite de la société Gazoduc Trans Québec & Maritimes inc. (« TQM »);

ATTENDU QUE la société Gazoduc Trans Québec & Maritimes inc. (« TQM ») a fait parvenir, en date du 14 décembre 2015, un projet de « Convention permettant le croisement d'un pipeline par une voie d'accès permanente » pour permettre les travaux de prolongement de la TransTerrebonne;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, de la convention en question et n'a signalé aucune problématique

quant à la signature de la convention avec la compagnie Gazoduc Trans Québec & Maritimes inc. (« TQM »);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise M. Marc Bouchard à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la « Convention permettant le croisement d'un pipeline par une voie d'accès permanente » de la compagnie Gazoduc Trans Québec & Maritimes inc. (« TQM »), afin de permettre les travaux de prolongement de la TransTerrebonne.

CE-2016-114-DEC HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES / MODIFICATIONS / CONCEPT DE DESIGN DISTINCTIF / TRAVERSES DE COURS D'EAU PERMANENTS (PONT) / AVENUE URBANOVA / STANTEC

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 115-03-2014, adoptée le 10 mars 2014, acceptant la soumission de la firme Dessau (maintenant devenue Stantec Experts-conseils ltée) pour les services professionnels pour la confection de plans et devis et la surveillance des travaux en résidence pour la construction d'un pont sur l'avenue Urbanova et autres travaux, conformément au concept distinctif de traverse de cours d'eau permanent pour un montant de 348 604,20\$ (t.t.c.) (SA14-7003) ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-922-DEC, adoptée le 9 juillet 2014, autorisant la modification de deux (2) critères de traverses de cours d'eau à fort débit présentée dans le concept de design distinctif dans Urbanova comme suit :

- Le tablier pour les automobiles sera en béton avec un recouvrement en pavé uni;
- La hauteur minimale des garde-corps sera de 1400 mm ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2015-358-DEC, adoptée le 25 mars 2015, acceptant la soumission de la société Fahey & Associés pour les services professionnels pour la préparation des plans, devis et la surveillance en architecture de paysage pour le design des structures des ponts et traverses de cours d'eau de l'avenue Urbanova et autres aménagements connexes, pour un montant de 47 659,44\$ (t.t.c.) (SA15-9024);

ATTENDU QUE suite de l'avancement du concept d'aménagement du paysage et des concepts architecturaux, plusieurs modifications doivent être apportées quant au concept structural du pont ainsi que pour le réaménagement des deux (2) traverses de cours d'eau intermittent, soit :

Concept du pont :

- Profil de la route rehaussé pour permettre le passage de la piste cyclable TransTerrebonne sous le pont;
- Culée en béton;
- Pont d'une portée de l'ordre de 25 m;
- Poutre en acier d'une hauteur d'environ 1 m;
- Dalle de roulement en béton recouverte d'asphalte;
- Glissières en béton de type "Jersey" sans lisse sur le dessus;
- Glissières de bois aux approches;
- Platelage de la piste cyclable et du belvédère en bois;
- Garde-corps architectural du belvédère selon le concept de l'architecte.

Concept pour l'habillage des traverses:

- Parement de pierre mince nécessitant la conception de support adapté pour être fixé au muret de béton;
- Lisse décorative lumineuse à être fixée sur le dessus des glissières;
- Glissières de bois aux approches.

ATTENDU QUE ces changements ne pouvaient pas être prévus lors de la période de soumission de mars 2014 et que le concept final établi diffère grandement du concept initial présenté dans l'appel d'offres pour lequel la firme Stantec a obtenu le mandat;

ATTENDU QUE pour l'intégration des changements au concept, la firme Stantec Experts-conseils ltée a déposé une demande d'honoraires professionnels supplémentaires au montant de 122 448,38\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE malgré l'augmentation du mandat à la firme Stantec Experts-conseils ltée au montant de 471 052,58\$, l'estimation initiale des honoraires professionnels du 10 mars 2014 au montant de 459 200\$ est pratiquement maintenue ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 25 janvier 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif approuve les honoraires supplémentaires de la firme Stantec Experts-conseils ltée, et ce, afin d'intégrer les modifications proposées dans le concept d'aménagement de l'architecte paysager pour un montant de 106 500\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 596. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0035 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2016-115-REC AUTORISATION / ACQUISITION / LOT PROJETÉ
4 599 776 DU CADASTRE DU QUÉBEC / GROUPE
IMMOBILIER GRILLI INC.**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne désire acquérir le lot numéro 4 599 776 du cadastre du Québec pour des fins municipales de réserve foncière et d'utilité publique ;

ATTENDU le rapport numéro 15-04126, daté du 17 novembre 2015, de la firme d'évaluation PCG Carmon, estimant la valeur marchande du lot à l'étude pour un montant total de 700 000\$;

ATTENDU QU'un règlement d'emprunt devra être adopté ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, de recommander au conseil d'accepter la promesse de vente pour l'acquisition du lot numéro 4 599 776 du cadastre du Québec, propriété du Groupe Immobilier Grilli inc., d'une superficie de 16 308,3 m.c., pour une somme maximale de 700 000\$ conditionnellement aux éléments suivants, et ce, aux frais de l'acheteur :

- à l'étude de caractérisation des sols phases 1 et 2, si nécessaire;
- à la réalisation d'une étude géotechnique (capacité portante du sol);
- à la modification du corridor de biodiversité;
- à la modification de zonage;
- à l'approbation d'un règlement d'emprunt.

Que le comité exécutif recommande également au conseil d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de transfert de propriété pour l'acquisition du lot numéro 4 599 776 du cadastre du Québec et tous documents afférents.

Que le comité exécutif recommande au conseil de mandater Me Robert Gravel, notaire, afin de préparer l'acte d'acquisition du lot.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée pour la confection dudit règlement d'emprunt (591) décrétant un emprunt de 875 000\$, dont le terme de remboursement est fixé à vingt (20) ans, pour l'acquisition du lot numéro 4 599 776 du cadastre du Québec.

Que la Direction de l'urbanisme durable soit et est mandatée afin de soumettre un projet de modification de zonage à la commission de la gestion et de l'entretien du territoire.

**CE-2016-116-DEC SERVITUDE / CONDUITE PRINCIPALE D'ÉGOUT /
CÔTE DE TERREBONNE / LOT 4 522 001**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, d'autoriser le président ou le vice-président du comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude réelle et perpétuelle de passage en faveur de M. Christian Levasseur, propriétaire du 2590, côte de Terrebonne, pour l'entretien et le bon fonctionnement de la conduite sanitaire sur une partie du lot 4 522 001 du cadastre du Québec en contrepartie du versement d'une indemnité de 350\$ à être versée à la Ville de Terrebonne ; ladite partie de lot est démontrée au plan et à la description technique préparés par M. Jonathan Laforce, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 8321 de ses minutes.

Que Me Marie-Ève Lavoie, notaire, soit et est mandatée pour la préparation de l'acte de servitude.

Les frais afférents à la présente servitude sont à la charge du propriétaire soit M. Christian Levasseur.

**CE-2016-117-DEC FÊTE BLANCHE / GROUPE PLEIN AIR
TERREBONNE / 27 FÉVRIER 2016**

ATTENDU la demande du Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT) pour tenir, comme par les années passées, son événement « Fête Blanche » le samedi 27 février 2016, de 10 h à 21 h;

ATTENDU QUE la programmation se résume comme suit :

10h à 21h

- ski, planche à neige et glissade sur tube
- animation DJ avec Méga-Animations
- tire sur la neige

10h à 16h

- jeux gonflables (3)
- défilé de mascottes et carrousel de poneys (à confirmer)
- maquillage pour enfants

10h à 15h

- randonnée en traîneau à chiens (trois (3) attelages présents). Les attelages emprunteront la TransTerrebonne (en forêt) avant de longer les terrains bordant le parc Angora pour redescendre par la pente de la côte Boisée (enfant : 5\$ et adulte : 10\$);

prendre note qu'en raison de cette activité le tronçon de la TransTerrebonne sur le site du GPAT sera fermé pour la journée du 27 février.

13h30 à 15h30

- présentation Cardio Plein Air (30 minutes)

18h30 à 19h30

- randonnée au clair de lune (chocolat chaud et café fournis aux participants)

20h

- feux d'artifice sur fond musical

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT) à tenir l'événement « Fête Blanche » le 27 février prochain, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

1) Produits comestibles et boissons alcoolisées

La vente et le transport de boissons alcoolisées et de produits comestibles sur le site de la côte Boisée sont autorisés exclusivement par les membres du comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. À cette fin, le comité organisateur devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, le responsable de l'organisation ou son représentant devra remettre à la Direction du loisir et vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boisson émis par la Régie.

2) Musique et animation familiale

La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la tenue de cette activité.

3) Affichage

La mise en place de banderoles sur le site est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

4) Feux d'artifice

Lors de la soirée du samedi 27 février, des pièces pyrotechniques seront utilisées et installées au sommet de la piste de ski.

Les feux seront lancés avec l'autorisation de la Direction de l'incendie, sous réserve des dispositions suivantes:

- le responsable des feux est un artificier agréé par les autorités gouvernementales;
- les feux doivent avoir lieu sur une place publique au sens de la réglementation municipale;
- prendre les mesures pour s'assurer qu'il n'y a pas de risque d'incendie;
- le ou les artificiers devront remettre une copie de leur permis d'artificier à la Direction des incendies dans les cinq (5) jours précédant l'événement.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2016-118-DEC CREVALE / MUNICIPALITÉS À L'HONNEUR /
JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

ATTENDU QUE l'ensemble des villes de la région de Lanaudière a reçu, en décembre dernier, une lettre du CREVALE, organisation vouée à la valorisation de l'éducation et à la promotion de la persévérance scolaire ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2006-83-DEC autorisant l'adhésion de la Ville de Terrebonne à l'organisme Crévale et l'obtention de la certification Oser-jeunes depuis 2011 ;

ATTENDU QUE la Ville doit réaliser cinq (5) des dix (10) devoirs identifiés pour recevoir le titre de « Municipalités premières de classe » ;

ATTENDU QUE la Ville réalise déjà plusieurs des « devoirs » proposés dans le projet ;

ATTENDU QUE Lanaudière, malgré une augmentation portant son taux de diplomation au secondaire à 62,8 %, se trouve parmi les cinq (5) régions administratives du Québec ayant les plus faibles taux de diplomation;

ATTENDU QU'un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne, annuellement, 15 000\$ de plus qu'un décrocheur et sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soin de santé et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.);

ATTENDU QUE le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la municipalité et de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

ATTENDU QUE la persévérance scolaire est l'affaire de tous; l'école a besoin de notre appui et les municipalités ont aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

ATTENDU QUE le CREVALE, instance régionale de concertation en matière de persévérance et de réussite scolaires reconnue dans Lanaudière, a pour mission de rassembler les adultes de divers horizons autour des jeunes pour favoriser la diplomation ou la qualification du plus grand nombre;

ATTENDU QUE les journées de la persévérance scolaire sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

ATTENDU QUE la lecture et l'écriture sont nécessaires à l'apprentissage de toutes les matières scolaires et que c'est en éveillant les enfants tôt au monde de l'écrit qu'on obtient les meilleures chances d'en faire un jour de bons lecteurs;

ATTENDU QUE l'accompagnement parental joue un rôle de taille dans la persévérance des jeunes et se vit au quotidien, de diverses manières ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif reconnaît la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de la municipalité.

Que la Ville de Terrebonne s'engage à :

- 1) Maintenir son adhésion au CREVALE et faire en sorte qu'un représentant de la Ville de Terrebonne soit membre de l'organisme (adhésion sans frais) ;
- 2) Maintenir la certification OSER-JEUNES qui valorise les entreprises et organisations ayant à cœur la réussite des jeunes qu'ils embauchent ou non;
- 3) Accueillir, sur demande, des jeunes en stage d'exploration d'un jour pour nourrir leurs aspirations professionnelles et encourager leur participation citoyenne;
- 4) Démontrer notre adhésion aux *journées de la persévérance scolaire* qui auront lieu du 15 au 19 février 2016 en installant des affiches dans les divers édifices municipaux fréquentés par la population;
- 5) Utiliser les outils de communication de la Ville de Terrebonne (babillard électronique, médias sociaux, bulletins internes et externes, site Internet, etc.) pour faire la promotion des journées de la persévérance scolaire qui auront lieu du 15 au 19 février 2016;
- 6) Reconnaître l'importance de la lecture dans la réussite scolaire en mettant sur pied des activités d'éveil à la lecture et à l'écriture destinées aux enfants de six (6) ans et moins et à leurs parents à la bibliothèque municipale (participation au programme « Une naissance, un livre », heure du conte en dyades, etc.).

**CE-2016-119-REC SOUMISSION / ACQUISITION D'ORDINATEURS
« LE NOVO »**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'acquisition d'ordinateurs « Lenovo » (SA15-8007) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 18 novembre 2015 ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 8 décembre 2015 à 11 h 09, à savoir :

Micro-Infirma inc.	196 563,56\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Elco Systems inc.	196 604,95\$ t.t.c.
ProContact Informatique inc.	198 948,89\$ t.t.c.
Service Informatique D.L. inc.	199 292,07\$ t.t.c.
Cyber 3D	201 100,53\$ t.t.c.
Solutions informatiques Inso	201 204,08\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
CPU Design inc.	202 415,48\$ t.t.c. <i>corrigé</i>

ATTENDU QUE la soumission de la société Micro-Infirma inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 15 janvier 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 185 850\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 25 janvier 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **MICRO-INFORMA INC.**, datée du 3 décembre 2015, pour l'acquisition d'ordinateurs « Lenovo », le tout pour un montant de 170 962\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements

annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0011 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2016-120-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17h35.

Président

Secrétaire